

Villabé, le 20 février 2020

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,
en séance publique,**

**LE JEUDI 27 FEVRIER 2020 A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Affaires générales

- a) Porter à connaissance : Décisions du Maire
- b) Approbation du PV du conseil municipal du 22 novembre 2019
- c) Convention d'objectifs RAM 2020

2. Affaires financières

- a) Rapport d'orientations budgétaires
- b) Admissions en non-valeur

3. Urbanisme

- a) Cession terrain pierre curie

4. Services Techniques

- a) Adhésion au label Villes et Villages Fleuris pour l'année 2020
- b) Convention d'occupation domaniale de répéteurs

5. Service culturel

- a) Convention de coproduction du spectacle « le secret »

6. Affaires sportives

- a) Règlement du Villab'Raid Aventure

Questions orales



Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart